

Votre Contact

Angélique GABORIAUD

Conseillère spécialisée
en aménagements paysagers, haies, arbres, agroforesterie

Chambre d'Agriculture de la Charente
66 impasse Nièpce - ZE Ma campagne - 16016 ANGOULEME Cedex

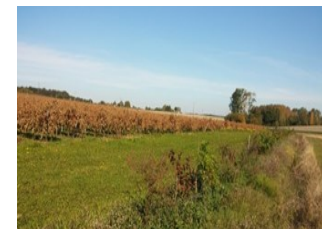
Tél : 05.45.67.49.84 - Port : 06.14.09.35.24
angelique.gaboriaud@charente.chambagri.fr



Composition impression et crédit photo : CA16 - Décembre 2015



REALISER UN DIAGNOSTIC DE VOS AMENAGEMENTS ARBORES...



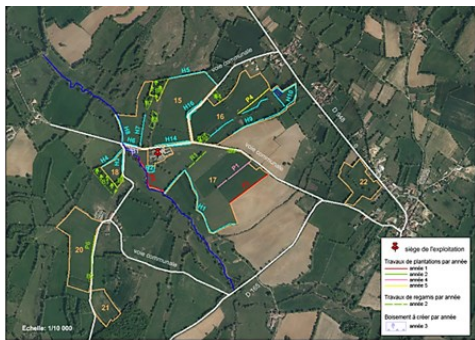
4 bonnes raisons de le faire

Ensemble agissons



1

DIAGNOSTIQUER vos aménagements de parcelles



Les enjeux actuels globaux liés aux aménagements des exploitations sont multiples : Trame Verte et Bleue, zonage naturel (Natura 2000...), PLU, préservation de la qualité de l'eau ...

Mais les enjeux économiques qui en découlent aussi !

PAC (BCAE 7, SIE), directive nitrates, protection des cultures ou du bétail contre les aléas climatiques, limitation des traitements, lutte contre les prédateurs des cultures, contre l'érosion, maintien des berges, diversification des revenus, création et transmission d'un patrimoine. Autant d'aspects parfois difficiles à appréhender seul et compliqués dans leur mise en œuvre.

Le **diagnostic de toute votre exploitation** tient compte de vos besoins et de vos attentes, mais aussi prend en considération les différentes réglementations, le contexte naturel et l'évolution de votre exploitation ainsi que les possibilités de financement.

C'est une **étude sur-mesure** qui vous sera délivrée comportant un **planning d'interventions**, et si vous le souhaitez en complément, la **possibilité d'être accompagné à chaque étape** de réalisation (du montage d'aide au financement jus-

2

AMELIORER leur fonctionnalité

Afin de vous permettre de reconstituer un réseau fonctionnel (corridor écologique, réservoir à auxiliaires, circulation des animaux, préservation des cultures...) il est nécessaire de prévoir des continuités.

Cette fonctionnalité sera définie dans le cadre du diagnostic. Les besoins sont variables, les types d'infrastructures aussi.

Il n'existe pas de structure arborée type, mais de multiples possibilités, composées suivant les objectifs poursuivis et les possibilités qu'offre le terrain.



Le réseau peut ainsi se composer de haies, de parcelle agroforestière, de verger, d'alignements d'arbres, d'arbres épars, isolés, mais aussi de bandes fleuries ou enherbées associées ou non aux ligneux. L'essentiel étant d'assurer des connexions entre ces différents éléments. Les mélanges d'herbacées pour les bandes herbées ou fleuries et les associations de ligneux pour les autres aménagements sont déterminés suivant les objectifs fixés, les conditions pédoclimatiques locales mais aussi en fonction des cultures jouxtant l'aménagement.

3

PROTEGER vos productions

Grâce à la mise en place d'infrastructures adaptées, votre exploitation peut atteindre une multi-performance (aménager le parcellaire, augmenter vos revenus, limiter les transferts et dérives, augmenter vos SIE).

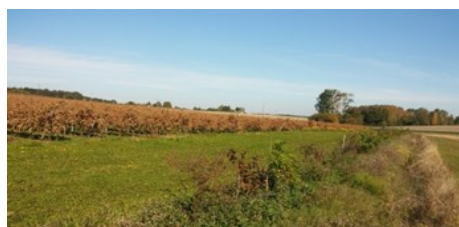
Par la mise en place d'un maillage cohérent, bien réfléchi, vos parcelles peuvent bénéficier de protection (vent, érosion, gestion de l'eau au sein des parcelles).

La mise en place d'un système agroforestier peut répondre à certaines questions sur la multi-performance de votre exploitation, à un objectif de production de biomasse ou de bois d'œuvre tout en gardant une vocation agricole à vos parcelles, peut aussi protéger vos cultures ou vos animaux contre les excès climatiques (eau, vent, gel) ou intégrer votre besoin de réservoirs à auxiliaires.

Dans ce cas, un diagnostic précis réalisé par votre conseiller doit vous permettre de définir vos objectifs et ainsi adapter votre projet pour le rendre pérenne et viable.



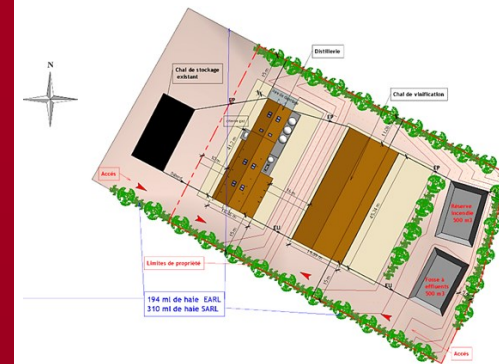
Avant et après plantation de haie (objectifs : réservoir à auxiliaires et préservation du risque de transfert vers le fossé)



4

INSERER vos bâtiments d'exploitation

Parce qu'une exploitation c'est aussi des bâtiments !



Exemple d'insertion paysagère proposée en parallèle de la création de bâtiments d'exploitation

Qu'ils soient neufs ou anciens, ils peuvent être mieux insérés, voire mis en valeur, d'autant plus si vous y accueillez des clients !

C'est aussi le cas dans de cadre de nouveaux projets pour lesquels il est intéressant de réfléchir à leur insertion, même lorsqu'elle n'est pas obligatoire. Votre exploitation c'est aussi une partie importante de votre cadre de vie !

Suivant l'espace disponible, vos souhaits, les possibilités d'accompagnement, votre projet là encore est « à la carte ».

Votre conseiller de la Chambre d'Agriculture peut vous accompagner et vous faire des propositions en ce sens.